



Euro-Information Telecom est l'opérateur des marques :



Réponse d'EURO-INFORMATION TELECOM à la consultation publique de l'ARCEP  
Projet de décision proposant les modalités d'attribution de la bande 3490 - 3800 MHz en  
France métropolitaine

Date limite de réponse à l'ARCEP : 4 septembre 2019

Diffusion : ARCEP, réponse publique

D'une manière générale, Euro-Information Telecom (EIT) salue les projets d'engagements proposés par l'Arcep, en particulier celui visant l'accueil des MVNO.

EIT espère que le dispositif final les confirmera et que ces engagements seront pris par les candidats à l'attribution des fréquences de la bande 3490 – 3800 MHz.

Pour EIT, compte tenu des enjeux, il est en outre primordial que l'Arcep attache par la suite une attention particulière au suivi de la mise en œuvre effective de toutes les composantes des engagements.

Question n°3. Au regard des obligations et des engagements prévus par la procédure, quelles seraient les conséquences selon la taille des blocs ([YYYY] MHz) qui pourrait être fixée ?

Le Gouvernement a fixé et affiché son intention d'étendre les bénéfices de la 5G à tous les secteurs de l'économie et à tous les territoires. La secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher a plus particulièrement indiqué que *« l'objectif budgétaire n'est pas [l']unique cheval de bataille [du Gouvernement]. Avec la 5G, [l']objectif [du Gouvernement] est d'apporter de la compétitivité au pays, et de viser un retour sur investissement pour l'Etat sous forme de croissance en plus et d'emplois dans les entreprises »*.

Les engagements proposés par l'Arcep sont essentiels à cet égard. Il importe qu'ils soient associés à une quantité importante de fréquences sécurisées au prix de réserve, afin de soutenir la volonté du gouvernement d'équilibrer revenus directs et retombées indirectes de la procédure d'attribution.

En outre, si la taille des blocs ([YYYY] MHz) était trop petite, il est à craindre que certains opérateurs prennent le risque de se contenter de candidater pour les blocs sans engagements optionnels. Cela ferait courir un risque vital aux MVNO. En effet, le marché de gros de l'accès mobile, qui ne peut être opérant qu'avec *a minima* trois offreurs, verrait sa dynamique complètement bouleversée. De manière à minimiser ce risque, EIT préconise une taille de bloc d'au moins 50 MHz.

Enfin, il conviendrait de fixer le prix de réserve des blocs sans engagement à un niveau significativement plus élevé celui des blocs ([YYYY] MHz) de façon à décourager les stratégies basées uniquement sur des blocs sans engagement.

Question n°9. : Avez-vous d'autres remarques sur le document annexé

### **Commentaires sur l'engagement d'accueil des MVNO**

EIT salue la présence d'un engagement d'accueil des MVNO dans le projet de décision et appelle instamment à ce que cet engagement soit confirmé dans le dispositif final.

EIT souscrit en particulier au rappel de l'importance de l'autonomie commerciale des MVNO et à la reconnaissance de la liberté pour les MVNO d'aller au-delà de ce que les MNO choisissent de proposer sur le marché de détail. Ce sont en effet des conditions essentielles afin que les MVNO puissent répondre aux attentes des autorités et du marché, en se révélant des vecteurs d'innovation effective et en jouant pleinement leur rôle d'aiguillon de la concurrence.

[SDA]

En outre, les termes de l'engagement d'accueil tels que rédigés dans le projet actuel offrent la possibilité de maintenir avec la 5G le modèle Full-MVNO. EIT est très attaché à ce modèle et poursuit une stratégie d'autonomisation croissante vis-à-vis de ses opérateurs hôtes ; cette stratégie se traduit par des investissements significatifs dans son réseau.

[SDA]

Par ailleurs, EIT souhaite soulever deux points d'attention majeurs concernant l'engagement d'accueil des MVNO.

Premièrement, pour l'analyse des conditions financières, si EIT se félicite de la prise en compte non seulement des conditions du marché de gros mais également de celles du marché de détail, EIT tient à préciser que leur caractère raisonnable devra s'apprécier en incluant l'ensemble des prestations associées à l'offre d'accueil : préétudes et études projet, maintenance du contrat, liens de raccordement, hébergement, mise à disposition de certaines informations (cartes de couverture, ...), prestations à la demande (couverture *indoor*, ...), etc.

Deuxièmement, il est essentiel de prévoir plusieurs jalons de vérification que les engagements d'accueil des MVNO sont *effectivement* remplis par les MNO qui les auront pris. En particulier :

- 3 mois après l'attribution des fréquences (transmission et contenu de la proposition d'offre d'accueil 5G)
- Au lancement commercial des services par le MNO (égalité des chances de lancement pour les MVNO, à tous les niveaux : économique, opérationnel, juridique, etc.)
- 6 mois après le lancement commercial pour s'assurer du caractère opérant – et évolutif avec les conditions observées du marché – de l'offre d'accueil.
- A chaque date anniversaire des attributions. Ce suivi annuel permettra notamment de tenir compte des différentes phases de déploiement de la 5G.
- Au lancement des services 5G SA par le MNO.

### **Commentaires sur l’engagement lié à la transparence concernant les pannes de réseau**

Dans un monde connecté où la disponibilité permanente du réseau devient un prérequis pour les entreprises, les enjeux d’information sur l’état du réseau sont devenus fondamentaux. Aussi est-il primordial, au-delà de la mise en place d’un observatoire grand public de l’état des réseaux, que tous les opérateurs commerciaux aient accès en temps utile et, en tout état de cause, en même temps (i) et *via* les mêmes outils (ii) aux mêmes informations sur l’état des réseaux qu’ils utilisent (iii) que les branches de détail des MNO. Les opérateurs commerciaux pourront ainsi informer leurs clients et proposer des solutions de secours adéquates, en s’appuyant sur un réseau de substitution fixe ou mobile, par exemple.

[SDA]

### **Commentaires sur la fourniture de services aux « verticaux » de l’économie**

EIT, de par son positionnement, reçoit des sollicitations d’acteurs dit verticaux.

Il en ressort que la couverture *multi-opérateur* à l’intérieur des bâtiments est un besoin de plus en plus prégnant, tous les utilisateurs des locaux (employés de différentes organisations, visiteurs, experts, clients, etc.) n’ayant pas nécessairement recours au même réseau d’accès. A cet égard, l’engagement relatif à la couverture à l’intérieur des bâtiments pour les entreprises et pour les personnes publiques est très important.

De la même façon, il ressort de nos échanges que les besoins de résilience des réseaux se sont accrus et vont continuer de s’accroître.

[SDA]

### **Quelques éléments sur Euro-Information Telecom**

**Euro-Information Telecom (ex-NRJ Mobile) est le 5<sup>ème</sup> opérateur de téléphonie mobile en France** avec près de 2 millions de clients.

Détenu à 95% par le groupe bancaire Crédit Mutuel et à 5% par NRJ Group, Euro-information Telecom commercialise cinq marques principales (Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Telecom et Cdiscount Mobile) distribuées à travers les canaux web, agences bancaires et grande distribution.

Présent sur le marché depuis 2005, Euro-Information Telecom propose des offres Full MVNO sur les réseaux mobiles de 3 MNO.

Fournisseur d’offres mobiles à destination du grand public, des petits professionnels et des TPE, Euro-Information Telecom adresse à présent des entreprises de taille plus importante. Depuis fin 2018, Euro-Information Telecom est également présent sur le marché du THD fixe.

Euro-Information Telecom a en outre développé une offre innovante d’agrégation permettant de proposer des accès mobiles à des opérateurs MVNO. Celle-ci connaît un franc succès avec déjà plus de soixante clients opérateurs raccordés.